



**RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COATICOOK ADOPTÉE
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉCEPTION DE PLAINTE POUR
HYDRO-COATICOOK**

RÉSOLUTION 19-10-35116

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Coaticook accorde une très grande importance à la qualité de son service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que si un citoyen n'est pas satisfait concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service d'électricité, il peut déposer une plainte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mis en place une politique de réception de plainte pour Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il importe de suivre la procédure décrite à la politique afin de trouver une solution au problème, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter la Politique de réception de plainte pour Hydro-Coaticook et de mandater le trésorier pour l'application de ladite politique, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

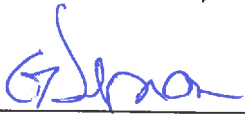
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ville de Coaticook, le 15 octobre 2019

(s) Simon Madore
Simon Madore, maire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ville de Coaticook, 16 octobre 2019


Geneviève Dupras, greffière